
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 juin 2022.

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-sept juin deux mille vingt-deux s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjointes au Maire. Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Laurent BOULA (arrivé à 20h42, absent délibération n°1, 2 et 3), M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ (arrivée à 20h15, absente délibération n°1), Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Virginie THERIZOLS, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Danièle DUBREIL	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Christian DANRIMONT	à	M. Claude MATHON
M. Olivier MEDROS	à	Mme Laurence TEREKENKO
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	Mme Christine ROBERT
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Jennifer BALLAND
M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI

ABSENT :

M. Nassim KERBACHI
M. Guillaume GINGUENE
M. Sylvain LANDEMAINE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Laurence TEREKENKO

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**113.06.2022 FINANCES
COMPTE DE GESTION 2021**

L'exécution des dépenses et recettes relatives au budget de la commune de l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier de Cergy et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2021 du budget de la commune constatant ainsi la concordance avec le compte administratif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le Trésorier de Cergy,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 13 juin 2022,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier de Cergy et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget de la commune,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2021, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, d'admettre pour cet exercice :

- Résultat de fonctionnement 2020 :	5 925 632,33
o Dont reporté en fonctionnement en 2021 :	250 000
- Résultat de fonctionnement 2021 :	2 531 767,91
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>2 781 767,91</u>
- Résultat d'investissement 2020 :	- 1 231 452,38
- Résultat d'investissement 2021 :	1 978 637,84
<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>+ 747 185,46</u>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
DECIDE : A L'UNANIMITE**

Article 1 :

D'approuver le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2021 du budget principal de la commune, arrêté comme suit :

- Résultat de fonctionnement 2020 :	5 925 632,33
o Dont reporté en fonctionnement en 2021 :	250 000
- Résultat de fonctionnement 2021 :	2 531 767,91
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>2 781 767,91</u>
- Résultat d'investissement 2020 :	- 1 231 452,38
- Résultat d'investissement 2021 :	1 978 637,84
<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>+ 747 185,46</u>

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à OSNY, le 23 juin 2022
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**

Le Maire



Jean-Michel LEVESQUE